DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VILLE DE CERET

ARRÊTÉ Nº 242 /2023

Autorisant l'utilisation du domaine public Concert de chants catalans Organisé par l'Association « Sem i Serem » Samedi 8 avril 2023, de 11h00 à 15h00

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212.1, L2213.1 et L2213.2, VU le programme des festivités de la ville et la demande de l'association « Sem i Serem », en date du 10 mars 2023, représentée par Jean-Louis SEBASTIAN, domiciliée 29 rue du Forum, à Céret (66400), pour organiser un concert de chants catalans, suivi d'un repas « tiré du sac » sur la Place Picasso, à Céret, le samedi 8 avril 2023 de 11h00 à 15h00,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u> - La chorale « Sem i Serem » représentée par Monsieur Jean-Louis SEBASTIAN, est autorisée à utiliser le domaine public, le samedi 8 avril 2023, de 11h00 à 15h00, Place Picasso, à Céret pour organiser un concert de chants catalans. Un repas « tiré du sac » sera organisé, à l'issu du concert, sur cette même place.

<u>ARTICLE 2</u> - Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

<u>ARTICLE 3</u> - Monsieur le Directeur Général des Services, les services de la Police Municipale et Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Céret sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Céret, le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation,

Denis DUNYACH Adjoint au Maire

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.